

## 2.—Service Naval.

Le Service Naval fut englobé dans le ministère de la Défense Nationale par l'effet de la loi sur la Défense Nationale de 1922. Son chef porte le nom de Directeur du Service Naval; il est membre du Conseil de la Défense. Les attributions du Service Naval s'étendent sur: (1) les quartiers-généraux d'Ottawa (permanents), (2) la marine de guerre (permanente), (3) la réserve navale canadienne (milice), (4) la réserve navale canadienne (volontaire).

La marine de guerre canadienne (permanente) consiste en 2 contre-torpilleurs et 4 mouilleurs de mines en service actif, plus le croiseur léger *Aurora* et les sous-marins *CH-14* et *CH-15*, en réserve.

La Réserve navale canadienne comprend 500 officiers et marins recrutés parmi les gens de mer.

La Réserve navale canadienne (volontaire) comprend 70 officiers et 930 hommes, formant une division dont les détachements sont stationnés à Charlottetown, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 mars 1924, le Parlement a voté \$1,515,500 de crédits pour le Service Naval.

## 3.—Commission de l'Aviation.

La loi sur l'Aviation de 1919 autorisait le gouvernement à créer une Commission de l'Aviation, ayant à sa tête un Ministre du Cabinet, pour la gestion des aérodromes, des aéroplanes, etc., et d'une manière générale, diriger les opérations de la navigation aérienne au Canada et dans ses eaux territoriales. Les travaux de cette Commission sont de trois ordres distincts: aviation civile commerciale, aviation civile gouvernementale et aviation militaire.

En vertu de la loi de 1922 sur la Défense nationale, les fonctions et les attributions que possédait la Commission de l'Aviation et résultant soit de la loi, soit des règlements en découlant, ont été transférées au Ministre de la Défense nationale.

Elles sont actuellement exercées par le Directeur de l'Aviation canadienne et son personnel, placés sous les ordres du chef d'état-major.

L'aviation militaire canadienne (service permanent) comptait au 31 mai 1923, 49 officiers et 262 hommes de tous rangs.

En 1922, 325 aviateurs ont passé au Camp Borden où ils ont suivi les uns des cours complets, les autres des cours abrégés.

L'aviation militaire canadienne a exécuté des vols pour le compte des ministères et organismes suivants: ministères de l'Intérieur, des Mines, de la Marine et des Pêcheries, de l'Agriculture, des Douanes et de l'Immigration; département des Affaires Indiennes et Police Montée; elle a pris part aux manœuvres annuelles de la Milice canadienne.

Le Parlement a doté l'aviation d'un crédit de \$1,250,000 pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Des centres d'entraînement sont établis à Camp Borden, Ont., Winnipeg, Man., Jericho Beach, C.B., et Dartmouth, N.-E.

## 4.—Collège militaire.

Le Collège Militaire du Canada a été fondé en 1876 par Sir Alexander Mackenzie, premier ministre du Canada. Depuis sa fondation, 1,710 élèves-officiers s'y sont fait inscrire, dont 146 s'y trouvent actuellement et environ 175, quoique